



Application du Règlement sanitaire international (2005)

Rapport du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009

Rapport du Directeur général

En liaison avec le rapport du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009,¹ et afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Comité d'examen, l'Assemblée mondiale de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution suivant :

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

(PP1) Considérant la création du Comité d'examen comme prévu au chapitre III, titre IX du Règlement sanitaire international (2005), et le mandat d'examen du fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) ainsi que la riposte à la pandémie de grippe A (H1N1) 2009, conformément aux objectifs, à la portée, la méthodologie et au calendrier acceptés par le Conseil exécutif à sa cent vingt-sixième session ;²

(PP2) Se félicitant que les travaux du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009 aient été couronnés de succès, et se félicitant du rôle directeur joué par son Président, du dévouement de ses membres et de la présentation de son rapport final au Directeur général pour transmission à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ;

(PP3) Ayant examiné le rapport final du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009 ;

¹ Document A64/10.

² Voir le document EB126/2010/REC/2, procès-verbal de la deuxième séance, section 2.

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :
 - 1) à soutenir la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009 ;

2. PRIE le Directeur général :
 - 1) de présenter à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, une mise à jour exposant les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la grippe pandémique A (H1N1) 2009.

= = =